

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE**  
**DU 12 novembre 2020**

L'AN DEUX MIL VINGT et le 12 novembre à 20 H heures le Conseil Municipal convoqué le 2/11/2020 par le Maire s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciations sociales liées au COVID 19 sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

**Nombre membres afférents au CM :** 15  
**En exercice :** 15  
**Présents :** 14

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CAPITAN J. Paul, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHARRIER Jérôme, LAMURE Sandra, PERSIGNY André, CAPITAN Pascal, GUILLET Florian, CHAUMENTIN Gilles, CHAUX Delphine, MORLANDET Marie-Christine, DEMICHEL Nelly, TRONCY Georges,  
ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme SERVAJEAN Yolande,  
**Secrétaire de séance :** Mme MORLANDET M. Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il tient à remercier Bernard FREIGNE agent, et Yolande SERVAJEAN conseillère municipale qui ont fait un gros travail d'entretien et de fleurissement au cimetière. Merci également aux bénévoles de l'école qui viennent en renfort à la cantine depuis le nouveau protocole sanitaire.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le rapport annuel sur l'eau de 2019 fait par le Syndicat Rhône Loire Nord,

ACCEPTE le transfert de compétence eau à la Coplex à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en même temps que la fusion en janvier des syndicats d'eau qui seront regroupés en un seul : la Roannaise de l'eau. Ainsi la Coplex aura 3 délégués dans ce syndicat.

DONNE un avis favorable au projet de méthanisation de boues et plan d'épandage sur la commune de Roanne.

ACCEPTE que le budget assainissement soit en autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en application de la législation

DECIDE d'utiliser son droit de préemption sur l'acquisition d'une maison rue du Docteur Ouillon

Le Conseil Municipal après délibération à 12 voix pour et 2 abstentions :

FIXE les indemnités des élus suite à la nomination de conseillers délégués pour Mme CHAUX Delphine et Mme MORLANDET Marie-Christine. Les indemnités Maire et Adjoints restent inchangées.

ACCEPTE le programme de voirie 2021 et demande de déposer un dossier de subvention au conseil général

DECIDE de déposer un dossier auprès du Conseil Régional pour une subvention sur le réaménagement d'une partie de l'ex.caserne des pompiers afin que les apiculteurs puissent faire leur laboratoire.

SOUHAITE déposer un dossier de subvention au titre d'amendes de police pour la signalisation et sécurisation de la route de Fouet.

L'Adjoint à la voirie fait part des travaux réalisés en 2020 pour un montant TTC de 69.067,68 €. Il en profite pour remercier Mr CHABRY Damien pour le prêt de la plaque vibrante. Il présente le programme voirie 2021 prévu par la Commission. Il informe le Conseil que suite à la demande de riverains des ralentisseurs vont être posés vers la Madone. Il fait remonter les mécontentements de plusieurs personnes face à la vitesse à différents endroits de la Commune. Il précise qu'il n'est pas possible de mettre des ralentisseurs de partout et il en appelle à la responsabilisation de chacun.

Le Maire précise :

- qu'il s'est rendu sur place avec le 1<sup>er</sup> adjoint Mr CHABRY pour étudier plus précisément la parcelle que le Panoramic souhaite acquérir représentant env.810 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 2900 m<sup>2</sup> env.
  - Le Maire propose un prix de vente à 40 € le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce prix étant entendu que les frais de bornage et de notaire seront à la charge du Panoramic.
  - que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021 sur la Commune. La Commune est divisée en 2 districts. L'équipe du recensement se constitue de :
    - \*1 coordonnateur communal : Mme LAMURE Sandra (conseillère municipale) et en suppléante Mme MORLANDET M. Christine (Conseillère déléguée)
    - \*2 agents recenseurs : Mme FILLIOL Madeleine et Mr DUFOUR J. Louis
- Il est précisé qu'environ 70 % de la collecte est faite sur internet. Vu la crise sanitaire actuelle, il est en effet à privilégier ce mode de recensement.
- Que suite au recrutement fait, c'est Mme DE OLIVEIRA Angélique qui a été retenue pour le poste d'adjoint administratif, responsable de l'agence postale et en adjointe auprès de la secrétaire de Mairie. Elle a commencé son activité fin septembre et continue de se former avec la secrétaire.
  - Une conseillère intervient au nom de l'amicale des pompiers. La Commune devait subventionner diverses choses pour les 60 ans de la caserne qui n'ont pas pu se réaliser à cause de la crise sanitaire. Seulement ils ont engagé des frais notamment pour leur tee-shirt et demande à la Commune de bien vouloir accorder la subvention prévue initialement, Le Maire et les adjoints étudieront leur demande.
  - Un conseiller souhaite faire faire des devis pour la réfection du terrain de tennis.

La séance est levée à 22 heures

